



L'Union des Cadres et Ingénieurs FO

Madame Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
21, rue Descartes
75005 Paris

Paris, le 28 janvier 2020

Objet : Evolution de la Commission des titres d'ingénieur

N/Ref : 0120/CTI/EP

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation,

La Commission des titres d'ingénieur (CTI) a été créée en 1934, en plein essor des écoles d'ingénieurs, afin de garantir la qualité des formations et donc du titre d'ingénieur. Grâce au principe d'un fonctionnement paritaire conformément aux exigences de l'État, entre des représentants académiques et des représentants professionnels issus à la fois des organisations d'employeurs, des organisations de salariés et de l'association des ingénieurs et scientifiques de France (IESF), la CTI assure sa mission d'intérêt général portant sur l'évaluation et l'accréditation des formations en garantissant excellence académique et adaptation aux attentes et besoins du monde professionnel.

Si la formation d'ingénieur conserve une telle attractivité en France, c'est précisément parce que les jeunes ont conscience de la multitude de débouchés et métiers qui leur sont accessibles par le biais de ces formations et du diplôme d'ingénieur français.

Membre fondateur de l'association European Network for Accreditation of Engineering Education (ENAE) et du label EUR-ACE, la CTI contribue à garantir au plan européen un tronc commun de compétences aux ingénieurs et à faciliter leur mobilité internationale. A l'international, la CTI participe à la diplomatie d'influence de la France. En effet, reconnue au niveau européen comme une agence d'évaluation à part entière pour la formation d'ingénieur, elle participe activement à l'accréditation d'écoles étrangères, et en retour les formations d'ingénieur estampillées CTI sont reconnues au niveau européen.

C'est pour cela que l'Union des cadres et ingénieurs FO (FO-Cadres) a toujours tenu sa place au sein de la CTI pour défendre d'une part l'excellence de la formation d'ingénieur à la française et son rayonnement à l'international et renforcer d'autre part l'efficacité du modèle de gouvernance paritaire qui garantit jusqu'à ce jour des audits et des évaluations de qualité.

Soucieuse de préserver l'excellence des formations d'ingénieurs ancrées dans les milieux professionnels, adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain, reconnues internationalement, FO-Cadres entend poursuivre son investissement pour inscrire la CTI dans la durée. Soucieuse que ces formations d'ingénieurs permettent à chaque ingénieur de dérouler une carrière de leur choix, FO-Cadres entend également poursuivre la valorisation des formations professionnalisantes débouchant sur des diplômes permettant d'accéder à un métier.

Soucieuse enfin de l'attractivité de la France et des enjeux en matière d'emploi notamment dans l'industrie, FO-Cadres considère que la CTI est un atout majeure pour répondre aux besoins des entreprises. Les qualifications et les compétences à forte valeur ajoutée dans un contexte de troisième révolution industrielle, impulsée par la révolution numérique, est actuellement un défi que nous devons relever ensemble.

Mais à l'heure où nous écrivons ce courrier, nous sommes particulièrement inquiets pour l'avenir de la CTI. L'absence de personnalité morale et juridique constitue un réel handicap pour la CTI notamment en tant qu'agence d'évaluation européenne. Une situation qui n'a que trop duré.

C'est pourquoi il est temps de défendre la proposition d'un statut associatif pour la CTI, une revendication défendue de longue date par FO-Cadres. Aller dans ce sens c'est agir pour conforter le rôle et la place de la CTI dans le champ de la formation des ingénieurs et accroître la garantie de la reconnaissance de nos formations d'ingénieur en Europe et à l'international.

En outre, alertée par son représentant à la CTI, FO-Cadres a pris connaissance des articles de presse qui font référence à un projet d'intégration de la CTI dans le HCERES. Si cette intégration venait à être confirmée par vos services, elle serait un coup dur porté à la CTI et à son action au profit de l'excellence des formations d'ingénieur à la française.

Enfin, nous sommes particulièrement attachés à l'efficacité du modèle de gouvernance, paritaire, dont l'originalité et l'efficacité, en prise directe avec le monde professionnel, n'est aujourd'hui plus à démontrer, ce que l'intégration au sein de la HCERES pourrait remettre en cause.

C'est pourquoi FO-Cadres souhaite savoir ce qu'il en est exactement de ce projet et se tient à votre disposition pour exposer plus précisément ses attentes et positions sur ce dossier.

Sachant compter sur votre écoute et votre soutien dans cette démarche, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, mes salutations respectueuses.

Eric PERES
Secrétaire général

Copie : Madame la Présidente de la CTI